



Lancement de la refondation de l'éducation prioritaire

Rencontre avec les 102 réseaux REP+ préfigurateurs

Dossier de présentation

Mercredi 9 avril 2014



Lancement de la refondation de l'éducation prioritaire

Programme

le matin

Sorbonne
Grand Amphithéâtre
47 rue des écoles
75 005 Paris

l'après-midi

Lycée Louis-le-Grand
123, rue Saint-Jacques
75 005 Paris

8h45 - 9h30 **Accueil des participants**

9h30 - 9h45 **Accueil du recteur de l'académie de Paris**

9h45 - 10h30 **Propos introductifs**

La refondation de l'éducation prioritaire, les mesures, les enjeux.
Jean-Paul Delahaye, directeur général de l'enseignement scolaire

10h30 - 12h **TABLE RONDE SUR LES AXES DU RÉFÉRENTIEL**
animée par Louise Tourret (France Culture)

Avec la participation de : **Claude Bisson-Vaivre**, IGEN – **Sylvie Cèbe**, professeure à l'ESPE de Clermont-Auvergne – **Seymour Morsy**, préfet délégué à l'égalité des chances de l'Essonne – **Patrick Picard**, responsable du Centre Alain Savary à l'IFE – **Jean-Jacques Pollet**, recteur de l'académie de Lille.

- lire, écrire, parler et enseignement explicite
- une école bienveillante et exigeante
- coopération avec les parents et les partenaires
- le travail en équipe
- accompagner et former les personnels
- renforcer le pilotage et l'animation des réseaux

12h00 - 12h30 **Intervention de Benoît Hamon, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche**

12h30 - 14h30 Déjeuner libre

14h30 - 16h15 ATELIERS AUTOUR DES ENJEUX DE LA PRÉFIGURATION

1. organiser le travail en équipe à l'école, au collège, en réseau
2. articuler projet de réseau et référentiel de l'éducation prioritaire
3. piloter le réseau, sens et complémentarité du comité de pilotage et du conseil école/collège
4. concevoir l'accompagnement continu des élèves de sixième
5. se saisir du dispositif plus de maîtres que de classes pour développer un collectif de travail
6. former et accompagner les équipes

SYNTHÈSE CONCLUSIVE

16h15 – 17h00 Moment d'échanges et clôture de la journée



102 réseaux REP+ préfigurateurs

L'exigence de justice est au cœur de la refondation de l'éducation prioritaire. Elle vise à réduire l'effet des inégalités sociales et territoriales sur les résultats scolaires et à favoriser la réussite de tous les élèves. C'est pourquoi le périmètre de l'éducation prioritaire doit être cohérent avec celui de la difficulté sociale.

Le ministère chargé de l'éducation nationale a à cette fin construit un indice social permettant de mesurer les difficultés rencontrées par les élèves et leurs parents, et leurs conséquences sur les apprentissages. Cet indice prend en compte la part d'élèves dont les parents appartiennent aux catégories socioprofessionnelles défavorisées, la part d'élèves boursiers, la part d'élèves résidant en zones urbaines sensibles et la part d'élèves arrivant en sixième avec au moins un an de retard.

Les 102 REP+ préfigurateurs, qui couvrent l'ensemble des académies, ont été identifiés par les recteurs sur la base de cet indice social et de la qualité des projets de réseaux portés par les collèges et les écoles.

Après la phase de préfiguration, la refondation de l'éducation prioritaire entrera en vigueur à la rentrée 2015 sur l'ensemble des réseaux REP et REP+, qui seront identifiés sur la base de l'indice social.

102 réseaux REP+ préfigurateurs

Académie	Commune	Établissement tête de réseau
Aix-Marseille	Avignon (Vaucluse)	Collège Anselme-Mathieu
	Carpentras (Vaucluse)	Collège Alphonse-Daudet
Aix-Marseille	Marseille 3 ^e (Bouches-du-Rhône)	Collège Edgard-Quinet
	Marseille 3 ^e (Bouches-du-Rhône)	Collège Versailles
	Marseille 13 ^e (Bouches-du-Rhône)	Collège Auguste-Renoir
	Marseille 13 ^e (Bouches-du-Rhône)	Collège Jacques-Prévert
	Marseille 15 ^e (Bouches-du-Rhône)	Collège Arthur-Rimbaud
	Marseille 15 ^e (Bouches-du-Rhône)	Collège Jean-Moulin
	Marseille 15 ^e (Bouches-du-Rhône)	Collège Rosa-Parks
	Marseille 16 ^e (Bouches-du-Rhône)	Collège Henri-Barnier
Amiens	Amiens (Somme)	Collège César-Franck
	Amiens (Somme)	Collège Etouvie
	Beauvais (Oise)	Collège Charles-Fauqueux
	Creil (Oise)	Collège Gabriel-Havez
	Saint-Quentin (Aisne)	Collège Montaigne
	Soissons (Aisne)	Collège Gérard-Philippe
Besançon	Besançon (Doubs)	Collège Diderot
Bordeaux	Lormont (Gironde)	Collège Georges-Lapierre
Caen	Alençon (Orne)	Collège Louise-Michel
Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)	Collège La Charme
Corse	Bastia (Haute-Corse)	Collège Saint-Joseph
Créteil	Aubervilliers (Seine-Saint-Denis)	Collège Jean-Moulin
	Bobigny (Seine-Saint-Denis)	Collège République
	Bondy (Seine-Saint-Denis)	Collège Jean-Zay
	Clichy-sous-Bois (Seine-Saint-Denis)	Collège Louise-Michel
	Meaux (Seine-et-Marne)	Collège Albert-Camus
	Melun (Seine-et-Marne)	Collège Les Capucins
	Orly (Val-de-Marne)	Collège Robert-Desnos
	Saint-Denis (Seine-Saint-Denis)	Collège Federico-Garcia-Lorca
	Stains (Seine-Saint-Denis)	Collège Maurice-Thorez
Dijon	Chenove (Côte-d'Or)	Collège Le Chapitre
Grenoble	Grenoble (Isère)	Collège Lucie-Aubrac
Guadeloupe	Baillif (Guadeloupe)	Collège Jean-Jaurès
	Pointe-à-Pitre (Guadeloupe)	Collège Nestor-de-Kermadec
	Saint-Martin (Guadeloupe)	Collège Quartier d'Orléans
Guyane	Maripasoula (Guyane)	Collège Gran-Man-Difou
	Matoury (Guyane)	Collège Lise-Ophion
	Saint-Laurent-du-Maroni (Guyane)	Collège Léodate-Volmar
	Saint-Laurent-du-Maroni (Guyane)	Collège Paul Jean-Louis

Académie	Commune	Établissement tête de réseau
La Réunion	Le Port (La Réunion)	Collège L'Oasis
	Saint-André (La Réunion)	Collège Cambuston
	Saint-Benoît (La Réunion)	Collège Amiral Pierre-Bouvet
	Saint-Denis (La Réunion)	Collège François-Mahé D.La Bourdonnais
	Saint-Louis (La Réunion)	Collège Plateau Goyaves
	Saint-Pierre (La Réunion)	Collège Henri-Matisse
Lille	Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais)	Collège Paul-Langevin
	Calais (Pas-de-Calais)	Collège Vauban
	Denain (Nord)	Collège Bayard
	Douai (Nord)	Collège Ayant
	Grenay (Pas-de-Calais)	Collège Langevin-Wallon
	Lille (Nord)	Collège Louise-Michel
	Maubeuge (Nord)	Collège Vauban
	Roubaix (Nord)	Collège Albert-Samain
	Roubaix (Nord)	Collège Anne-Frank
	Tourcoing (Nord)	Collège Lucie-Aubrac
	Tourcoing (Nord)	Collège Mendès-France
Limoges	Limoges (Haute-Vienne)	Collège Pierre-de-Ronsard
Lyon	Lyon 8 ^e (Rhône)	Collège Henri-Longchambon
	Saint-Étienne (Loire)	Collège Marc-Seguin
	Vaulx-en-Velin (Rhône)	Collège Aimé-Césaire
	Vénissieux (Rhône)	Collège Elsa-Triolet
	Villeurbanne (Rhône)	Collège Lamartine
Martinique	Fort-de-France (Martinique)	Collège Aimé-Césaire de Fort-de-France
	Fort-de-France (Martinique)	Collège Dillon 2
	Sainte-Marie (Martinique)	Collège Emmanuel-Saldes
Mayotte	Dembeni (Mayotte)	Collège De Dembini
Montpellier	Montpellier (Hérault)	Collège Las Cazes
	Montpellier (Hérault)	Collège Les Escholiers de la Mosson
	Nîmes (Gard)	Collège Condorcet
	Nîmes (Gard)	Collège Diderot
Nancy-Metz	Nancy (Meurthe-et-Moselle)	Collège Claude-le-Lorrain
	Woippy (Moselle)	Collège Jules-Ferry
Nantes	Angers (Maine-et-Loire)	Collège Jean-Lurçat
	Le Mans (Sarthe)	Collège Costa-Gavras
	Nantes (Loire-Atlantique)	Collège Le Breil
Nice	La Seyne-sur-Mer (Var)	Collège Henri-Wallon
	Nice (Alpes-Maritimes)	Collège Nucera-Louis

Académie	Commune	Établissement tête de réseau
Orléans-Tours	Blois (Loir-et-Cher)	Collège Rabelais
	Châteauroux (Indre)	Collège Rosa-Parks
	Dreux (Eure-et-Loir)	Collège Pierre-et-Marie-Curie
Paris	Paris 18 ^e (Paris)	Collège Georges-Clemenceau
Poitiers	Angoulême (Charente)	Collège Michelle-Pallet
Reims	Reims (Marne)	Collège Joliot-Curie
	Sedan (Ardennes)	Collège Le Lac
Rennes	Rennes (Ille-et-Vilaine)	Collège Des Hautes Ourmes
Rouen	Évreux (Eure)	Collège Pablo-Neruda
	Le Havre (Seine-Maritime)	Collège Eugène-Varlin
	Rouen (Seine-Maritime)	Collège Georges-Braque
	Saint-Étienne-du-Rouvray (Seine-Maritime)	Collège Robespierre
Strasbourg	Colmar (Haut-Rhin)	Collège Molière
	Mulhouse (Haut-Rhin)	Collège Jean-Macé
	Strasbourg (Bas-Rhin)	Collège Erasme
Toulouse	Toulouse (Haute-Garonne)	Collège Bellefontaine
	Toulouse (Haute-Garonne)	Collège Raymond-Badiou
Versailles	Corbeil-Essonnes (Essonnes)	Collège Léopold-Sedar-Senghor
	Garges-les-Gonesse (Val-d'Oise)	Collège Paul-Eluard
	Grigny (Essonnes)	Collège Pablo-Neruda
	Les Mureaux (Yvelines)	Collège Jules-Verne
	Mantes-la-Jolie (Yvelines)	Collège Georges-Clemenceau
	Mantes-la-Jolie (Yvelines)	Collège Paul-Cézanne + André Chénier fusionnés
	Trappes (Yvelines)	Collège Youri-Gagarine
	Villiers-le-Bel (Val d'Oise)	Collège Saint-Exupéry

Les mesures-clés

AXE 1

DES ÉLÈVES ACCOMPAGNÉS DANS LEURS APPRENTISSAGES ET DANS LA CONSTRUCTION DE LEUR PARCOURS SCOLAIRE



MESURE 1 La scolarisation des moins de 3 ans dans chaque réseau

La scolarisation des enfants avant trois ans a été identifiée comme un puissant levier pour la réussite des élèves, notamment de ceux issus des milieux les moins favorisés.



MESURE 2 « Plus de maîtres que de classes » dans chaque école

L'affectation dans une école d'un maître supplémentaire favorise le travail collectif des enseignants et contribue à bien identifier les besoins des élèves et à accompagner leurs apprentissages par des pédagogies différenciées.



MESURE 3 Un accompagnement continu jusqu'à 16 h 30 pour les élèves de sixième

Les élèves de sixième bénéficieront d'aide aux devoirs, d'un soutien méthodologique ou d'un tutorat pendant les temps laissés libres entre les heures de cours en étant accueillis dans l'établissement jusqu'à 16h30.



MESURE 4 L'extension du dispositif D'Col dans tous les collèges de l'éducation prioritaire

Depuis la rentrée 2013, D'Col propose aux élèves de 6^e en difficulté un dispositif numérique innovant d'aide individualisée, de soutien et d'accompagnement en français, en mathématiques et en anglais. Un enseignant référent prend en charge et encadre les élèves deux heures par semaine autour d'activités pédagogiques numériques.



MESURE 5 Développer l'ambition et la curiosité des élèves pour les aider à construire leur parcours

Plusieurs dispositifs permettront d'accroître l'ambition scolaire des élèves de l'éducation prioritaire.



MESURE 6 Le développement d'internats de proximité pour les collégiens

Les jeunes issus de milieux modestes peuvent avoir besoin de conditions d'hébergement et d'études adaptées pour réussir. Le développement d'internats de proximité, prévu par les investissements d'avenir, doit répondre à ce besoin.

AXE 2

DES ÉQUIPES ÉDUCATIVES FORMÉES, STABLES ET SOUTENUES



MESURE 7 Du temps pour travailler ensemble

Du temps sera dédié à la formation, au travail en équipe et au suivi des élèves dans les réseaux les plus difficiles :

- au collège : une heure et demie par semaine
- en primaire : 9 jours par an



MESURE 8 Un grand plan de formation continue et d'accompagnement pour l'éducation prioritaire

- Trois jours de formation annuels garantis dans les réseaux les plus difficiles
- Des experts de terrain pour accompagner les équipes
- Un tutorat pour les nouveaux enseignants



MESURE 9 Des incitations fortes pour stabiliser les équipes

- Une rémunération plus attractive grâce à des indemnités revalorisées significativement
- Un parcours en éducation prioritaire qui sera valorisé dans la carrière
- Des affectations ciblées en fonction des besoins locaux et du projet éducatif

AXE 3

UN CADRE PROPICE AUX APPRENTISSAGES



MESURE 10 Des projets de réseau pérennes construits sur la base des meilleures pratiques

Un référentiel élaboré à l'issue des assises ayant rassemblé l'ensemble des acteurs de l'éducation prioritaire servira de base pour construire des projets de réseaux et faire évoluer les pratiques pédagogiques. Les moyens alloués sur cette base seront garantis pour une durée de 4 ans.



MESURE 11 Un fonds académique pour financer des actions pédagogiques et l'animation des réseaux

Les équipes pédagogiques locales bénéficieront de moyens leur permettant d'engager des actions innovantes au service des élèves.



MESURE 12 Un accueil des parents, chaque matin, pour mieux les associer à la vie de l'école

Plus encore qu'ailleurs, l'école de la République doit s'ouvrir aux parents d'élèves : plusieurs dispositifs leur permettant de suivre les apprentissages de leurs enfants seront développés.



MESURE 13 500 assistants de prévention et de sécurité supplémentaires pour améliorer le climat scolaire

Les assistants de prévention et de sécurité, mis en place dès la rentrée 2012, ont fait leurs preuves sur le terrain et contribuent à rendre le climat scolaire plus serein. Ils sont formés et participent pleinement à l'équipe de l'établissement.



MESURE 14 Un infirmier scolaire supplémentaire dédié aux écoles et un assistant social, dans les réseaux les plus difficiles

Aujourd'hui essentiellement présent(e)s au collège, les infirmier(e)s scolaires ont un rôle essentiel à jouer dans la prévention des risques de santé dès l'école primaire. Les personnels sociaux contribuent, pour leur part, à un meilleur suivi des élèves tout au long de leur scolarité.



Un référentiel pour l'éducation prioritaire



ministère
éducation
nationale



Sommaire

- PAGE 3** Garantir l'acquisition du « Lire, écrire, parler » et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour assurer la maîtrise du socle commun
- PAGE 6** Conforter une école bienveillante et exigeante
- PAGE 9** Mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire
- PAGE 11** Favoriser le travail collectif de l'équipe éducative
- PAGE 13** Accueillir, accompagner, soutenir et former les personnels
- PAGE 15** Renforcer le pilotage et l'animation des réseaux

Six priorités pour les réseaux d'éducation prioritaire

L'expérience des réseaux – que les assises de l'automne 2013 ont permis de rassembler –, l'expertise des personnels, les apports de la recherche, les constats et analyses des inspections générales constituent un savoir acquis et partagé sur les leviers d'efficacité en éducation prioritaire. L'ambition du référentiel de l'éducation prioritaire est d'offrir un cadre structurant à l'ensemble des acteurs. Proposé sous forme de principes d'actions pédagogiques et éducatives, il permet aux équipes d'exercer pleinement leur liberté pédagogique en s'appuyant sur des repères solides et fiables.

Ce référentiel prend en compte de manière globale les nombreux facteurs qui participent à la réussite scolaire des élèves. Tous les acteurs de l'éducation prioritaire doivent contribuer collectivement à la mise en œuvre des principes proposés dans une complémentarité féconde entre les différents professionnels.

Le référentiel de l'éducation prioritaire est un document que nous voulons vivant et évolutif. À chacun des items qui le composent seront associées des ressources nourries des apports des académies. Une mutualisation continue des pratiques à l'œuvre sera entretenue et visible sur le site national dédié à l'éducation prioritaire. Cette dynamique fait également de ce document une référence pour l'animation et le pilotage local, académique et national.

1

**Garantir l'acquisition
du « Lire, écrire, parler »
et enseigner plus explici-
tement les compétences
que l'école requiert pour
assurer la maîtrise du
socle commun**

Garantir l'acquisition du « Lire, écrire, parler » et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour assurer la maîtrise du socle commun

LIRE, ÉCRIRE, PARLER POUR APPRENDRE DANS TOUTES LES DISCIPLINES

Un enseignement structuré de la langue orale est mis en place dès l'école maternelle. Il est co-construit et si possible co-animé en s'appuyant sur des personnes ressources disponibles sur le réseau (conseillers pédagogiques, enseignants FLS, maîtres supplémentaires...).

Au CP, les élèves sont régulièrement en situation de production écrite.

À l'école et au collège, la production écrite comme la production orale des élèves accompagnent l'activité d'apprentissage dans tous les niveaux et toutes les disciplines.

Des moments de travail en équipe sont spécifiquement consacrés aux pratiques de lecture et d'écriture dans le quotidien des enseignements. Des formateurs et chercheurs sont sollicités.

TRAVAILLER PARTICULIÈREMENT LES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES QUI DONNENT LIEU À DE FORTES INÉGALITÉS

Les mathématiques font l'objet d'un travail soutenu pour permettre le réinvestissement des compétences et des connaissances mathématiques en situation de résolution de problème.

Les élèves sont confrontés aux dimensions culturelles et historiques des savoirs enseignés pour les doter d'une culture qui leur donne des références indispensables pour situer les savoirs.

EXPLICITER LES DÉMARCHES D'APPRENTISSAGE POUR QUE LES ÉLÈVES COMPRENNENT LE SENS DES ENSEIGNEMENTS

Les objectifs du travail proposé aux élèves sont systématiquement explicités avec eux.

Les procédures efficaces pour apprendre sont explicitées et enseignées aux élèves à tous les niveaux de la scolarité. La pédagogie est axée sur la maîtrise d'un savoir enseigné explicitement (l'élève sait avant de commencer une leçon ce qu'il a vocation à apprendre et il vérifie lui-même après la leçon qu'il a retenu ce qu'il fallait).

L'enseignement est progressif et continu ; la vérification de la compréhension de tous les élèves est régulière.

Garantir l'acquisition du « Lire, écrire, parler » et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour assurer la maîtrise du socle commun

EXPLICITER LES DÉMARCHES D'APPRENTISSAGE POUR QUE LES ÉLÈVES COMPRENNENT LE SENS DES ENSEIGNEMENTS (SUITE)

La co-présence enseignante en classe est pratiquée régulièrement. Elle favorise, autant par la co-action que par l'observation, une meilleure compréhension des difficultés rencontrées par les élèves. Elle permet également aux professionnels de mieux partager l'analyse des effets des démarches d'enseignement et d'affiner progressivement la manière de répondre aux besoins des élèves. Le dispositif « Plus de maîtres que de classes » y contribue.

METTRE EN ŒUVRE DES STRATÉGIES ÉPROUVÉES DANS LES ENSEIGNEMENTS

L'organisation des enseignements, principalement dans l'emploi du temps du collège, adopte la durée des séquences aux objectifs pédagogiques.

Des projets personnalisés de réussite éducative (PPRE) et des groupes de besoins sont mis en œuvre ponctuellement pour remédier aux difficultés observées grâce, notamment, aux évaluations diagnostiques qui sont régulièrement utilisées.

L'usage du numérique est largement développé pour mieux assurer la différenciation de l'enseignement, pour favoriser l'interactivité et le plaisir d'apprendre, pour réduire les difficultés scolaires et pour faciliter des démarches de recherche.

Dans les différentes matières, le travail en groupe des élèves est organisé dans des groupes hétérogènes pour favoriser les confrontations des démarches intellectuelles.

2

**Conforter une école
bienveillante et exigeante**

PROJETS ET ORGANISATIONS PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIVES

Toutes les classes respectent le principe de l'hétérogénéité.

L'accompagnement du travail personnel des élèves est organisé. Il vise à renforcer l'explicitation des démarches d'apprentissage des élèves et leur engagement dans le travail scolaire.

Les projets d'école, d'établissement et de réseau visent le bien-être des élèves et un bon climat scolaire.

La continuité école-collège est au cœur du projet de réseau en appui sur le cycle de consolidation grâce au conseil école-collège.

Dans le cadre de la lutte contre l'absentéisme, l'école et le collège s'organisent pour limiter les retards et prévenir les absences des élèves.

Une politique d'orientation est traduite dans des mesures concrètes relatives au parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel.

Le réseau accueille des enfants de moins de trois ans dans des conditions adaptées à leur âge.

ÉVALUATION DES ÉLÈVES

L'erreur est considérée comme une étape de l'apprentissage, nécessaire et source d'enseignements pour tous.

L'évaluation des élèves, conduite avec bienveillance, repose sur des objectifs exigeants. Des modes d'évaluation valorisant l'investissement, le travail et les progrès des élèves sont mis en œuvre à tous les niveaux et dans toutes les classes. Les bulletins scolaires explicitent les acquis, les améliorations attendues et les compétences encore à acquérir.

Des évaluations diagnostiques sont mises en œuvre prioritairement dans les années d'entrée dans un nouveau cycle (CP/CM1/5^e). Ces évaluations sont élaborées et corrigées par plusieurs enseignants de domaines d'enseignement et/ou de niveaux différents.

Des projets collectifs et des devoirs communs, organisés en équipe, sont mis en œuvre sur des disciplines et/ou des niveaux jugés pertinents par le réseau.

Des brevets blancs sont préparés et organisés deux fois dans l'année de troisième.

SUIVI DES ÉLÈVES

Un groupe de prévention contre le décrochage scolaire (GPDS) est mis en place dans les établissements. Il doit intervenir le plus précocement possible lorsque les signes de décrochage se manifestent chez un élève.

Une commission de suivi des élèves en grande difficulté ou difficiles est opérationnelle au sein de chaque école et dans le cadre du lien avec le collège.

Un coordonnateur par niveau est mis en place dans le second degré.

Le suivi des élèves en difficulté est assuré en priorité dans la classe. La co-présence en classe est privilégiée pour l'intervention d'autres personnels (RASED, personnels supplémentaires).

Des tutorats pour les élèves sont organisés en fonction des besoins.

**Mettre en place
une école qui coopère
utilement avec les parents
et les partenaires
pour la réussite scolaire**

COOPÉRATION AVEC LES PARENTS

Un espace est prévu et animé par l'équipe éducative et notamment des enseignants pour recevoir les parents. Des rencontres conviviales sont organisées. Les parents sont invités régulièrement pour prendre connaissance du travail de leurs enfants (expositions, présentations diverses) et échanger avec les équipes.

Un entretien personnalisé est conduit avec les parents en amont de la première rentrée en petite section, CP, sixième. Une visite de l'école ou du collège peut être organisée pour tous les nouveaux parents.

Des journées « portes ouvertes » ou « classes ouvertes en activité » sont organisées.

Des rencontres individuelles avec les familles, où la confidentialité est respectée, sont mises en œuvre par exemple pour la remise des résultats des évaluations ou des bulletins en main propre.

Les enseignants et les autres personnels sont formés à la communication avec les parents.

Les parents représentants bénéficient d'une formation sur le rôle des conseils (d'école, de classe, de discipline, d'administration). Des réseaux peuvent se regrouper pour réaliser ce type d'informations.

Des actions d'information et d'échanges avec les parents prennent place dans les écoles ou collèges. Elles leur permettent d'aider leurs enfants au quotidien et de comprendre le parcours scolaire dans sa globalité.

COOPÉRATION AVEC LES PARTENAIRES

Les liens sont établis avec les associations péri-éducatives existantes (sport, culture, santé, citoyenneté...). Les directeurs d'école et les chefs d'établissements connaissent l'offre disponible. Celle-ci est un objet de travail du réseau avec les associations, les structures péri-éducatives du territoire dans un souci de cohérence et de complémentarité des apprentissages.

Les relations sont établies notamment par le coordonnateur avec le délégué du préfet pour le quartier et avec le coordonnateur du PRE quand ces missions existent.

Dans le cadre du volet santé du projet de réseau, les relations sont établies avec les services sociaux et de santé (Protection maternelle et infantile, assistante sociale de secteur, Aide sociale à l'enfance).

Dans le cadre du volet climat scolaire du projet de réseau, les relations sont établies par l'IEP et le chef d'établissement avec la mairie, le conseil général et la police pour l'amélioration des abords et de leur sécurité.

Un travail est développé par le Dasen et ses services avec les collectivités territoriales pour déboucher sur une meilleure mixité sociale à l'école et au collège partout où cela est possible.

Favoriser le travail collectif de l'équipe éducative

Favoriser le travail collectif de l'équipe éducative

Le travail en équipe concourt à la confiance partagée dans la réussite de tous les élèves. Il contribue à la construction, à la mise en œuvre et à l'évaluation collégiale du projet de réseau, au développement professionnel de chacun et il facilite la résolution des difficultés rencontrées.

Les temps de travail en équipe sont institués dans les emplois du temps, dans les écoles et dans les établissements.

Les objectifs pédagogiques du travail en équipe sont bien déterminés : mise au point de programmations pédagogiques et éducatives, préparation et analyse commune de séquences et d'évaluations, mise au point de dispositifs pédagogiques adaptés aux besoins, mise au point de projets de co-intervention et de projets pluridisciplinaires ou inter-niveaux...

Les objectifs du travail en équipe au regard du suivi des élèves sont bien identifiés : analyse partagée des difficultés des élèves, confrontation des informations des différents professionnels (enseignement, vie scolaire, santé, social, service), partage d'informations avec les partenaires qui suivent les élèves concernés...

Ces temps de travail en équipe s'appuient sur des instances existantes (conseil de cycle, conseil école-collège,...) auxquelles ils allouent davantage de sens et de forme. Ils peuvent également prendre des formes nouvelles et donner lieu à une programmation régulière.

Un temps de travail est consacré aux relations entre premier et second degré en appui sur le conseil école/collège. Il porte sur la continuité pédagogique et sur le suivi des élèves.

5

**Accueillir, accompagner,
soutenir et former
les personnels**

ACCUEILLIR ET SOUTENIR LES NOUVEAUX PERSONNELS

Des entretiens sont mis en place pour les enseignants souhaitant intégrer le réseau les informant des projets du réseau, des orientations pédagogiques et des modalités de travail en équipe.

Des missions spécifiques donnent lieu à des entretiens préalables à l'affectation et à des points d'étape réguliers.

Un accueil des personnels arrivant dans le réseau est mis en place, en amont de la rentrée des classes.

Les personnels de direction, directeurs d'école, et les inspecteurs des deux degrés assurent des rencontres régulières avec les enseignants arrivant dans le réseau.

FORMATION CONTINUE

Le réseau bénéficie de ressources nationales et contribue à leur enrichissement. La formation continue fait connaître les attentes institutionnelles et favorise le partage des ressources.

La formation répond concrètement aux besoins en aidant à problématiser les situations professionnelles rencontrées et à les confronter à des références théoriques.

Les personnels du réseau sont formés aux usages pédagogiques pertinents du numérique et utilisent les outils de formation mis à leur disposition sur internet.

Le projet de réseau exprime les besoins de formation et organise le programme de formation du réseau avec les centres de ressources et dans le cadre des plans de formation du premier et du second degré.

La formation continue répond à la diversité des besoins en fonction des parcours et expériences professionnelles des personnels.

Au moins une action de formation est mise en œuvre chaque année pour le réseau.

ACCOMPAGNEMENT

Un accompagnement extérieur par un formateur ou un chercheur est mis en œuvre pour au moins un projet du réseau.

Les corps d'inspection développent les visites conseil.

Les enseignants rencontrant des difficultés, au regard des spécificités du réseau, font l'objet d'un suivi personnalisé.

6

Renforcer le pilotage et l'animation des réseaux

PILOTAGE ET FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU

Il existe un comité de pilotage du réseau qui associe tous les partenaires et se réunit au moins deux fois dans l'année.

Il existe dans chaque réseau un coordonnateur doté d'une lettre de mission.

Une rencontre régulière du chef d'établissement, de l' IEN et de l' IA-IPR référent est instituée. Le coordonnateur y est régulièrement associé.

Le projet de réseau est établi en fonction des orientations du présent référentiel et des analyses conduites localement. Il détermine pour quatre ans les orientations pédagogiques et éducatives du réseau.

Les relations entre le collège et le lycée sont bien établies. Le collège dispose d'une documentation sur les possibilités offertes dans un environnement proche.

Lorsqu'il y a une SEGPA dans le réseau, elle développe particulièrement sa mission d'inclusion en appui sur des liens renforcés entre enseignants. Les relations avec les lycées professionnels sont fortement structurées.

L'IA-IPR référent est régulièrement présent au comité de pilotage et dans le réseau : il assure le lien avec ses collègues.

Les remplacements d'enseignants absents sont assurés dans des délais aussi brefs que possible.

ÉVALUATION

Une démarche d'auto-évaluation est conduite dans le réseau. Le présent référentiel sert de base à sa mise en œuvre.

Des références à des tableaux de bord sont développées.

Des suivis de cohortes sont établis notamment avec le CIO.

Les résultats du réseau à différents niveaux font l'objet d'un suivi très attentif par les enseignants, les pilotes du réseau et l'académie pour faciliter la réorientation de l'action pédagogique et de l'accompagnement en fonction des besoins repérés.

VALORISATION DU TRAVAIL ET COMMUNICATION

Au moins une exposition de travaux d'élèves a lieu chaque année.

La presse locale est sollicitée pour rendre compte d'un projet positif du réseau chaque année.

Les progrès et réussites des élèves (en particulier le diplôme national du brevet) donnent lieu à une cérémonie de remise (organisée par l'éducation nationale) qui associe les parents.

Les sites internet de la circonscription, du collège, du département et de l'académie valorisent les projets réalisés et les résultats obtenus.

www.education.gouv.fr
[#educationprioritaire](https://twitter.com/educationprioritaire)

Refondation de l'éducation prioritaire

**Feuille de route des REP+
pour l'année 2014**

9 avril 2014



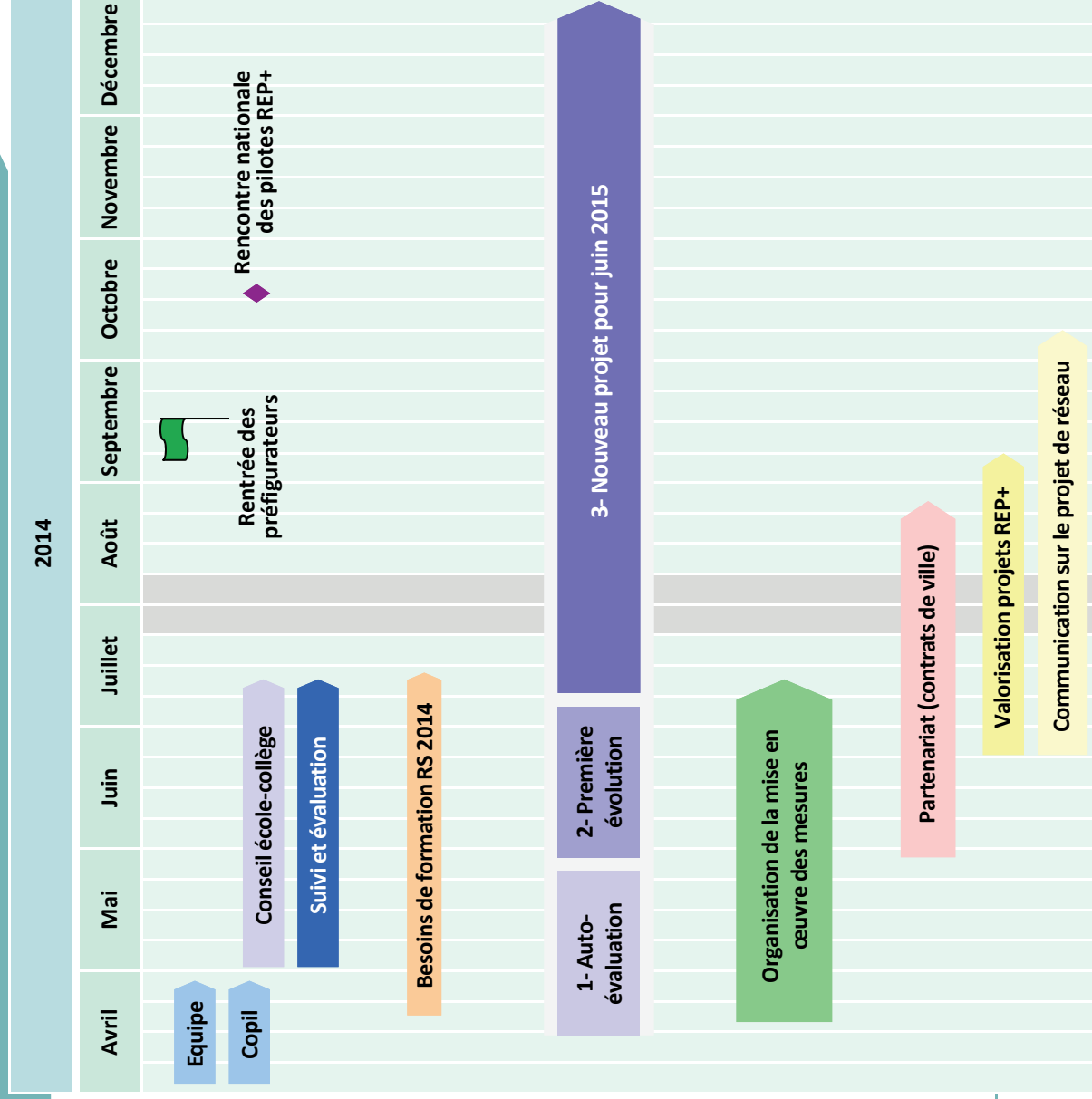
Feuille de route des REP+ pour l'année 2014 (1/3)

Pilotage	<p>Mettre en place ou conforter une équipe de pilotage associant IEN, chef d'établissement, IA-IPR référent et coordonnateur.</p> <p>Mettre en place ou conforter le comité de pilotage partenarial qui se réunit deux fois par an et peut être organisé en groupes de travail en fonction des besoins. Composition : équipe de pilotage + partenaires extérieurs + autres profils selon les besoins.</p> <p>Mettre en place le conseil école-collège pour assurer les liens pédagogiques entre l'école et le collège et favoriser l'émergence du projet de cycle école collège.</p> <p>Organiser avec les corps d'inspection et les CIO les modalités du suivi et de l'évaluation de la politique : tableaux de bord, évaluations, suivis de cohortes.</p>
Formation	<p>À partir des orientations du réseau, des indications du référentiel et de l'analyse des demandes des personnels, élaborer les besoins de formation pour la rentrée 2014.</p>
Projet de réseau	<p>Commencer l'élaboration d'un nouveau projet de réseau pour juin 2015, avec une première partie pour juin 2014, évaluant le projet actuel au regard du référentiel et précisant l'organisation du réseau pour la mise en place des mesures dont l'organisation est prioritaire pour la rentrée : temps de travail collectif, accompagnement continu des 6^e, besoins de formation, accueil des moins de trois ans, plus de maîtres que de classe.</p>

Feuille de route des REP+ pour l'année 2014 (2/3)

Mesure Temps de travail collectif	Organiser la mise en œuvre du temps de travail collectif dans les premier et second degrés afin de faire évoluer les pratiques : 18 demi-journées par an dans le premier degré, pondération 1,1 dans le second degré, incluant 3 jours par an pour la formation.
Mesure Accompagnement continu en 6°	Organiser l'accompagnement continu en sixième en s'appuyant sur la réorientation des moyens de l'accompagnement éducatif. Ce dispositif doit permettre la continuité de la prise en charge et une réponse aux besoins des élèves vis-à-vis du travail hors la classe.
Mesure accueil des moins de 3ans	Organiser et accompagner la mise en place de l'accueil des moins de trois en maternelle en s'assurant des bonnes conditions de la mise en œuvre et en soutenant les équipes dans leur action pédagogique.
Mesure Plus de maîtres que de classes	Organiser et accompagner la mise en place du plus de maîtres que de classes pour veiller à ce qu'il ne débouche pas sur une externalisation des difficultés mais à une meilleure prise en compte des difficultés dans la classe.
Partenariat	Organiser les principes du partenariat avec la politique de la ville en vue de l'élaboration des volets éducatifs des futurs contrats de ville.
Communication	Communiquer avec les parents et les partenaires pour leur faire partager les orientations du projet de réseau. Préparer la communication de rentrée avec la valorisation de l'action conduite notamment sur les projets les plus pertinents pour la réussite scolaire, en lien avec le niveau académique.

Feuille de route des REP+ : calendrier pour l'année 2014 (3/3)



1 **Pilotage du réseau :**
 - Mise en place des instances : équipe de pilotage, comité de pilotage partenarial, conseil école-collège
 - Définition des modalités de suivi et d'évaluation

2 **Formation :**
 Définir les besoins de formation

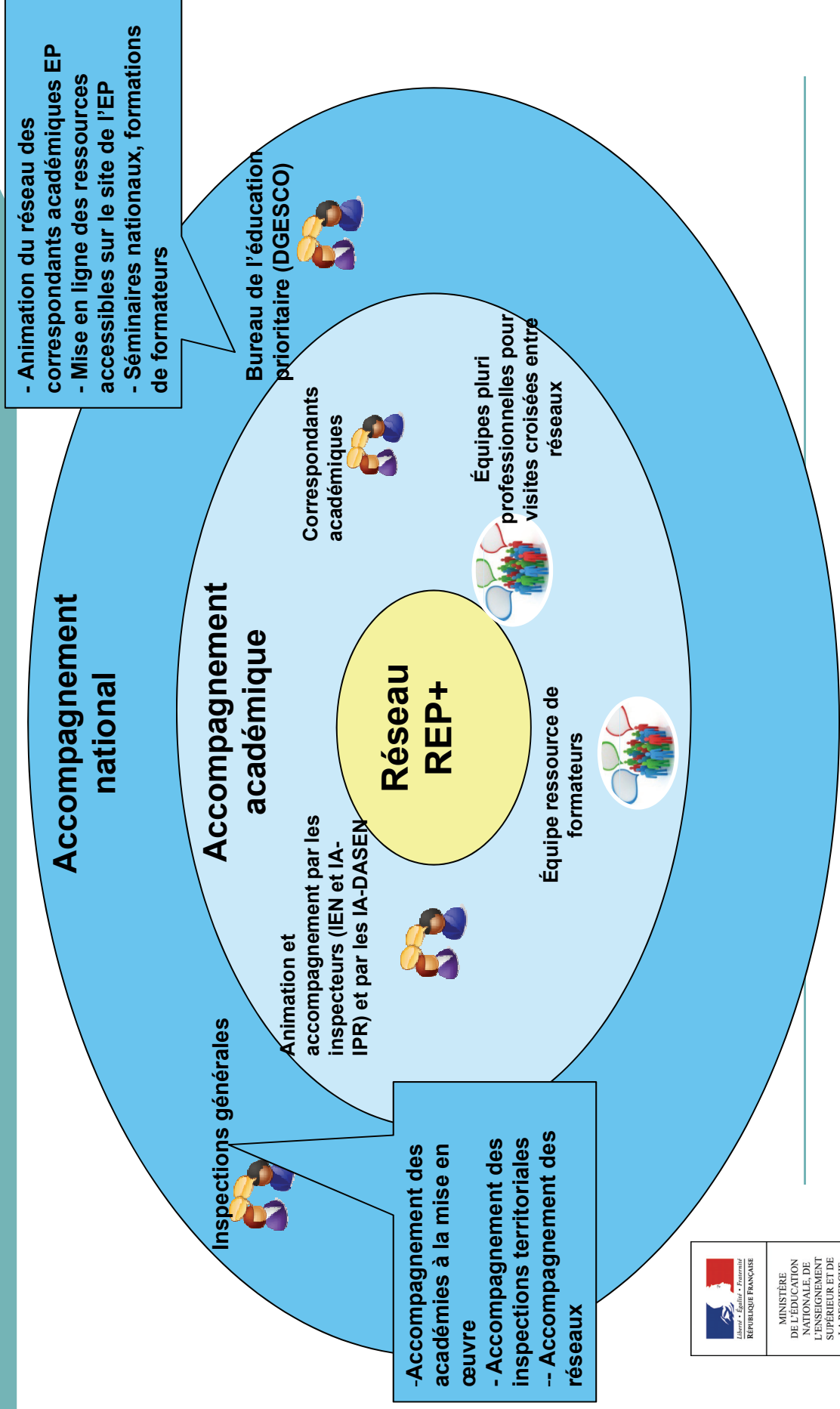
3 **Projets de réseau :**
 - Auto-évaluation du projet actuel au regard du référentiel
 - 1^{ère} évolution du projet sur 3 mesures
 - Projet définitif

4 **Organisation de la mise en œuvre de 4 mesures du plan de mise en œuvre :**
 - Travail collectif
 - Accompagnement continu
 - Accueil des moins de 3 ans
 - Plus de maîtres que de classes

5 **Organiser les principes du partenariat**

6 **Préparer la communication RS 2014 :**
 - Valorisation des projets de réseau
 - Communication vers les parents et partenaires

L'accompagnement des réseaux REP+



Pour accompagner la refondation le site national éducation prioritaire se transforme

Dès la rentrée 2014, un nouveau site national de l'éducation prioritaire verra le jour. Il a pour objectif principal d'être un site ressources centralisant de manière ordonnée et choisie non seulement des informations institutionnelles, y compris celles relatives à la gestion des personnels travaillant en éducation prioritaire, mais aussi des ressources pédagogiques validées. Il a aussi vocation à devenir un site de référence pour toute personne intéressée par les problématiques de l'éducation prioritaire. Il comprendra ainsi un ensemble de données clés, présentera un choix d'études internationales ainsi que des repères historiques.

Afin de correspondre aux nouvelles orientations, et parce que la refondation de l'éducation prioritaire est avant tout pédagogique, la rubrique « Agir » du site a été repensée autour du référentiel, lequel sera présenté dans son intégralité et sa cohérence. Chacun de ses items sera explicité et développé dans une fiche repère laquelle regroupera des ressources pour la pratique, pour la formation ainsi que des repères bibliographiques et issus de la recherche.

Ces fiches repères seront évolutives et chaque acteur ou équipe d'acteurs (personnel des réseaux, cadres académiques) pourra contribuer en continu à leur enrichissement en proposant tout type de ressources (séquences de classes, descriptif ou compte-rendu de stage de formation, documents vidéo, conférence, interview, etc.). Ces propositions seront mises en ligne après validation par le comité de rédaction du site.

L'ambition de ce site est de donner une visibilité au travail des acteurs en promouvant, dans toute la mesure du possible, ce qui se fera au sein des équipes de réseaux ou de celles des services déconcentrés autour des problématiques du référentiel. En cela, il tentera d'assurer une mutualisation des pratiques pédagogiques.

Ce site de l'éducation prioritaire entend ainsi être au service de tous ceux intéressés par l'éducation prioritaire et en premier lieu de ses acteurs.

Adresse du site :

www.educationprioritaire.education.fr

Ateliers du séminaire des REP+

La procédure d'inscription dans les ateliers est individuelle. Il est cependant souhaitable que les participants s'organisent au sein d'un réseau, d'une académie afin de se répartir sur les différentes thématiques proposées.

L'objectif de chaque atelier est de contribuer à la mutualisation des travaux en cours pour la mise en œuvre à la rentrée 2014 des principales mesures de la refondation de l'éducation prioritaire au niveau des réseaux, au niveau départemental et académique.

Atelier 1 : Organiser le travail collectif à l'école, au collège, en réseau

18 demi-journées par an durant lesquelles les enseignants du premier degré seront remplacés, le service des enseignants du second degré pondéré, ces deux mesures répondent à un même objectif : développer, faciliter, organiser le travail collectif au sein des écoles, du collège et en réseau. Comment les mettre en œuvre et pour quels objectifs ?

Atelier 2 : Articuler projet de réseau et référentiel de l'éducation prioritaire

Au-delà des spécificités locales, le référentiel rassemble des principes d'actions pédagogiques et organisationnels validés par l'expertise des personnels, les travaux de recherche, l'analyse des inspections générales. Il introduit une dimension nouvelle dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation du projet de réseau. Comment concevoir l'évolution du projet actuel en s'appuyant d'une part sur l'existant qui donne satisfaction et d'autre part sur l'analyse des orientations du référentiel qui restent à mettre en œuvre ?

Atelier 3 : Piloter le réseau, sens et complémentarité du comité de pilotage partenarial et du conseil école-collège

À compter de la rentrée 2014, le comité exécutif fait place à deux instances complémentaires : un comité de pilotage partenarial et le conseil école-collège. Comment faut-il comprendre cette évolution ? Quels sont les rôles de chacune de ces deux instances et quelles articulations ?

Atelier 4 : Concevoir l'accompagnement continu des élèves de sixième

Un accompagnement continu jusqu'à 16h30 des élèves de sixième se met en place à compter de la rentrée 2014 dans les REP+. Cela se traduit par environ trois heures par semaine d'activités en petits groupes encadrés par des enseignants et/ou des assistants pédagogiques. Cette mesure doit permettre une meilleure adaptation des élèves à la sixième. Quels objectifs donner à cet accompagnement pour répondre aux besoins des élèves ? Comment le concevoir et concrètement le mettre en œuvre ?

Atelier 5 : Se saisir du dispositif plus de maîtres que de classes pour développer le travail collectif et faire évoluer les pratiques

Chaque école de REP+ bénéficiera sur projet d'un poste « plus de maîtres que de classes ». Ce dispositif doit contribuer à favoriser le travail collectif des enseignants, à mieux identifier les besoins des élèves dans leurs apprentissages, à les accompagner. Pour autant, l'efficacité de ce dispositif n'est pas acquise. Certaines conditions doivent être respectées. Comment s'appuyer sur les principes du référentiel pour guider la mise en œuvre du dispositif « plus de maîtres que de classes » et s'assurer qu'il apporte une réelle plus-value ? Comment mettre en place un co-enseignement ?

Atelier 6 : Former et accompagner les équipes

Des temps spécifiques de formation sont prévus dans les REP+ à hauteur de trois journées par an. Chaque réseau doit élaborer son plan de formation, identifier et formuler ses besoins en accompagnement. Comment faire émerger les thématiques opérantes et préciser les besoins ? Comment mettre en œuvre les actions interdégradées de formation collective et d'accompagnement des équipes ?

REP+ FOIRE AUX QUESTIONS

CHOIX ET CONSTITUTION DES RÉSEAUX REP+ POUR LA RENTRÉE 2014

Comment ont été choisis les réseaux REP+, sur quels critères ?

Quatre indicateurs, les plus corrélés à la réussite scolaire, ont été identifiés : le pourcentage d'élèves issus des catégories sociales les plus défavorisées socialement, le taux de boursiers, le pourcentage d'élèves issus de ZUS (zone urbaine sensible), le pourcentage d'élèves en retard à l'entrée en sixième. Ces quatre indicateurs permettent au niveau national de constituer des groupes d'établissements. Parmi les établissements appartenant aux groupes des EPLE les plus défavorisées, les recteurs ont été invités à désigner le ou les réseaux de leur académie qui seraient les premiers REP+ à préfigurer une nouvelle politique de l'éducation prioritaire. À la rentrée 2015 d'autres réseaux les rejoindront. Le nombre par académie de REP+ préfigurateurs à la rentrée 2014 tout comme le nombre de REP+ à la rentrée 2015 est proportionné au profil sociologique de l'académie.

Comment a été constitué le réseau autour du collège ? Avec quelles écoles ? Selon quels principes ?

Les réseaux sont constitués du collège, qui est tête de réseau, et des écoles du secteur qui répondent à deux exigences :

- elles envoient un flux d'élèves suffisant vers ce collège ;
- elles accueillent un public socialement défavorisé.

Une école dont le public n'est pas socialement défavorisé n'a pas vocation à être en éducation prioritaire même si elle alimente un collège qui, lui, l'est. Elle travaillera cependant la continuité des enseignements dans le cadre du conseil école-collège qui concerne toutes les écoles du secteur d'un collège.

À la rentrée 2014, les écoles qui n'entreraient pas en REP+ garderont pour 2014/2015 leur labellisation antérieure (RRS ou Éclair).

PLUS DE MAÎTRES QUE DE CLASSES

Toutes les écoles des REP+ sont-elles concernées par la mesure « plus de maîtres que de classes » ? Dès la rentrée 2014 ou de manière progressive sur la rentrée 2015 et 2016 ?

Le dispositif plus de maîtres que de classes se mettra en place sur toute l'éducation prioritaire de manière progressive (rentrée 2014, 2015, 2016) mais prioritairement à la rentrée 2014 dans les écoles REP+ par création de poste ou redéploiement d'un moyen surnuméraire existant.

Pour accueillir ce maître supplémentaire, les écoles doivent-elles élaborer un projet ? Le dispositif est-il mis en place en élémentaire et en maternelle ?

L'affectation d'un poste plus de maîtres que de classes est soumise à la construction d'un projet qui doit prévoir la manière dont l'école travaillera avec un enseignant supplémentaire qui est partie intégrante de l'équipe pédagogique. Ce projet s'intégrera dans le projet du réseau, dont il constituera une composante, et dans le cadre du référentiel sur lequel il s'appuiera. Le dispositif plus de maîtres que de classes concernera les écoles élémentaires et maternelles.

Comment s'organise l'articulation des moyens existants dans les écoles, attribués au titre d'Éclair et le dispositif plus de maîtres que de classes ?

D'une manière générale, deux principes guident l'allocation des moyens pour le premier degré :

- une progressivité accentuée de l'allocation des moyens en fonction de la composition sociale des écoles sur l'ensemble du système ;
- des moyens supplémentaires octroyés pour les écoles en éducation prioritaire : le développement progressif du dispositif un maître de plus que de classes et de l'accueil des moins de trois ans dans chaque réseau ;
- pour les écoles en REP+, des moyens supplémentaires de remplacement permettant l'organisation de temps de travail consacré au travail en équipe et à la formation à raison de 18 demi-journées par enseignant.

L'ACCOMPAGNEMENT CONTINU DES ÉLÈVES DE SIXIÈME

Sur quels moyens organiser l'accompagnement continu des élèves de sixième ? Quels en sont exactement les objectifs ?

Les moyens de l'accompagnement éducatif seront progressivement réorientés vers l'éducation prioritaire dans le second degré (comme ils le sont dans le premier degré) afin de mettre en place cette mesure. À la rentrée 2014, elle concerne la centaine de REP+. Le principe est que tous les élèves de sixième demeurent au collège jusqu'à 16 h 30 et qu'ils bénéficient d'un accompagnement de qualité durant les heures sans cours de leur emploi du temps. Cet accompagnement doit les aider à s'adapter au collège, être organisé en petits groupes et répondre à des objectifs pédagogiques précis (aide aux devoirs, soutien méthodologique, tutorat, usage de D'col et d'autres outils numériques notamment, etc.). Il sera donc coordonné par un enseignant référent (rémunéré par une indemnité), qui répartira les élèves d'une classe en groupes d'une dizaine d'élèves pris en charge par autant d'assistants d'éducation.

Quelle différence avec l'accompagnement éducatif ? Quelle articulation entre les deux dispositifs ?

L'accompagnement des élèves jusqu'à 16 h 30 concerne TOUS les élèves de sixième. À partir de 16 h 30, l'accompagnement éducatif, tel que nous le connaissons aujourd'hui, n'est pas remis en cause dans les collèges de l'éducation prioritaire.

DU TEMPS POUR TRAVAILLER AUTREMENT

Avec quels moyens pourra-t-on développer et organiser des temps de travail en équipe dans le premier et le second degré :

Pour les écoles, des moyens de remplacement vont être affectés (à hauteur d'un ½ poste de remplacement par école, un peu plus s'il s'agit de très grosses écoles, un peu moins s'il s'agit de petites écoles). Une mutualisation de ces moyens peut être envisagée en cas de réseaux géographiquement proches afin de remplacer simultanément un plus grand nombre d'enseignants. Dans les collèges entrés en REP+, des compléments d'heures seront attribués aux collèges afin de mettre en œuvre la pondération 1,1 sur la base des obligations réglementaires de services. La pondération s'applique aux différents corps en fonction de l'obligation réglementaire de service devant élèves : sur 18 h pour un certifié, sur 17 h en EPS, sur 21 h pour un PE en Segpa, sur 15 h pour un agrégé. S'agissant des temps partiels, elle est proportionnelle au temps passé devant élèves, en collège REP+.

Cette mesure n'est-elle pas destinée à reconnaître une certaine pénibilité du travail, impose-t-elle aux enseignants le temps de travail en équipe ?

Cette mesure n'a pas pour objectif de reconnaître une difficulté (ou «pénibilité») d'exercice du métier enseignant en éducation prioritaire : c'est le rôle de l'indemnité de sujétions spéciales qui sera doublée en REP+ dès la rentrée 2015. Elle ne vient pas non plus reconnaître des tâches spécifiques prises en charge par certains enseignants, c'est le rôle de l'IFIC qui sera élargie dans le cadre du chantier métier.

Le travail en équipe existe déjà, particulièrement en éducation prioritaire. Mais les enseignants alertent depuis longtemps sur le temps qui leur manque pour pouvoir s'y consacrer autant qu'ils le souhaiteraient. Cette mesure a donc pour objectif de faciliter, développer le travail en équipe en permettant qu'il soit mieux organisé et planifié et qu'il concerne tous les enseignants et ne repose plus uniquement sur l'aléatoire du volontariat.

Cette mesure signifie une répartition différente du temps de service entre le temps passé devant élèves et le temps consacré au travail en équipe. Dans les deux degrés, selon des modalités certes différentes, elle répond à une même attention : permettre de faciliter et de mieux organiser le travail collectif des enseignants indispensable à la réussite des élèves

Quelle place de la formation pour le premier comme pour le second degré ?

À l'intérieur de ces temps de travail collectif, il faut inclure et distinguer l'équivalent de trois jours plus spécifiquement consacrés à la formation collective. Ces deux entités peuvent toutefois être perméables, notamment lors d'un travail en équipe régulièrement accompagné par un formateur. La formation individuelle n'entre pas dans ce cadre.

Dans les collèges, la pondération 1,1 concerne-t-elle les enseignants de Segpa ?

La pondération s'applique aussi aux Segpa qui se trouvent dans les collèges des réseaux REP+, y compris pour les enseignants du 1^{er} degré qui y sont affectés. Cela doit favoriser l'inclusion de la Segpa dans le réseau.

Le principe de la pondération s'applique-t-il aux autres catégories de personnel dans les collèges : assistante sociale, infirmière, CPE, etc.

La pondération concerne les enseignants du 2nd degré affectés en REP+ et a pour objectif de répartir autrement leur temps de travail entre le temps de face-à-face pédagogique et le temps dédié aux missions liées à l'enseignement : concertation travail collectif, tant entre les enseignants d'une même discipline ou de la classe, relations avec l'environnement de l'élève, au premier chef sa famille, mais aussi tous les partenaires de l'école, etc. Les CPE, COP, AS, infirmières ou documentalistes n'ayant pas de temps de service devant élèves défini comme les enseignants, ont d'ores et déjà le travail en équipe dans leurs obligations réglementaires de service. Il n'y a donc pas lieu d'envisager une pondération les concernant.

Dans le premier degré, qui doit piloter et organiser les 18 demi-journées libérées pour le travail en équipe ? Peut-on les envisager par cycle ?

C'est l'IEN en lien avec les équipes enseignantes, de circonscription et le coordonnateur du réseau qui pilote et organise ces 18 demi-journées. Il le fait également dans le cadre du réseau en collaboration avec le principal du collège afin d'envisager la dimension interdegré de ces moments de travail. Il est tout à fait pertinent d'envisager une partie de ces temps par cycle.

STABILISER LES ÉQUIPES

Les postes en REP+ sont-ils des postes à profils ?

Les postes de chefs d'établissement, de directeurs d'école et de coordonnateurs du réseau resteront profilés. Les autres postes, dont les postes enseignants, pourront être considérés en tant que postes spécifiques. La procédure d'affectation vérifiera la bonne adéquation entre les exigences de ceux-ci et les capacités des candidats. Elle passera donc par un appel à candidature, un entretien, avant l'examen en commission paritaire des candidatures et l'affectation au barème. Ces dispositions générales permettent aux académies des modalités différenciées d'affectation des personnels pour l'éducation prioritaire ainsi qu'une explicitation du projet de réseau et des conditions de travail en REP+.

Que deviennent les préfets des études et professeurs référents ou supplémentaires ?

Les missions concernées ne sont pas remises en cause. On parlera désormais de « coordonnateurs de niveau » s'agissant des préfets des études. Les missions qui facilitent les relations intermétiers sont à encourager.

Quel nouveau régime indemnitaire va être mis en place et quand ?

Les nouvelles dispositions concernant les régimes indemnitaires seront effectives à la rentrée 2015.

À cette date, les REP+ bénéficieront d'une indemnité du double de l'indemnité de base actuelle (2x1 156 euros) et les REP de 1,5 fois l'indemnité actuelle (1,5 x1 156 euros). Par ailleurs une IFIC pourra rétribuer certaines missions particulières.

L'accès à la hors-classe, l'accès privilégié à la classe exceptionnelle (GRAF) et l'IFIC concernent l'ensemble de l'éducation prioritaire.

ACCOMPAGNEMENT DE LA PHASE DE PRÉFIGURATION

Comment les REP+ vont-ils être accompagnés dans cette phase de préfiguration ?

L'accompagnement de cette phase est particulièrement important. Les REP+ pré-figurateurs ouvrent la voix. Cependant cet accompagnement a vocation à s'inscrire dans la durée.

Au niveau national :

- deux temps de séminaires nationaux des REP+ sont organisés, le 9 avril à Paris et à l'automne afin de travailler et mutualiser la mise en œuvre ;
- une formation nationale de formateurs est mise en place pour que dans chaque académie, deux, quatre ou huit formateurs (selon le nombre de REP+) puissent accompagner les équipes engagées dans cette préfiguration ;
- le site national de l'éducation prioritaire est en cours de refondation. Dès la rentrée 2014 il offrira une visibilité du référentiel et apportera des ressources sur les items qui le composent. Chaque réseau, département, académie peut contribuer à les enrichir en permettant la mutualisation de son expérience ;
- une mission d'accompagnement a été confiée aux inspections générales qui se rendront prochainement dans les académies ;
- la Dgesco rassemblera les correspondants académiques de l'éducation prioritaire très régulièrement et ira également à la rencontre des équipes.

Au niveau départemental et académique :

- les comités de pilotage académiques sont créés ou consolidés.
- les formateurs qui participeront à la formation nationale sont en cours de recrutement, ils seront organisés en équipe ressource au niveau académique. Elle devra être coordonnée par une personne en charge de ce centre de ressources ainsi reconstitué ou étoffé s'il existe déjà ;
- le plan de formation 2014/2015 intégrera la dimension formation/accompagnement des REP+ ;
- des visites croisées d'équipes pluriprofessionnelles (corps d'encadrement, d'inspection, coordonnateurs) seront organisées à intervalles réguliers. Elles doivent permettre un dialogue autour de l'action conduite. Le terme « croisées » indique qu'un IEN ou un chef d'établissement peut tour à tour être visiteur ou visité ;

- annuellement un dialogue entre les pilotes du réseau et les autorités académiques doit permettre de faire le point sur la mise en œuvre du projet de réseau, en lien étroit avec les orientations du référentiel. Ce dialogue permettra l'ajustement des modalités d'accompagnement et de formation ;
- les tableaux de bord académiques incluant le suivi de cohortes seront développés pour régulièrement analyser les besoins et pouvoir réorienter l'action pédagogique en fonction des résultats des élèves.

PILOTAGE ET PROJET DE RÉSEAU

Comment l'instance de pilotage actuelle doit-elle évoluer avec l'installation du conseil école-collège ? N'y-a-t-il pas risque de confusion et de double emploi ?

À compter de la rentrée 2014, tous les réseaux d'éducation prioritaire auront à s'organiser autour de ces deux instances qui doivent être complémentaires :

- un comité de pilotage du réseau qui se réunit deux fois par an et rassemble tous les partenaires : collectivités territoriales, politique de la ville ainsi que la diversité des partenaires avec lesquels l'École est amenée à travailler. Il s'agit d'une instance d'impulsion et de suivi de la politique éducative globale du réseau au sein du territoire dans lequel il est inscrit ;
- le conseil école-collège est une instance qui réunit les acteurs de l'éducation nationale pour organiser le travail collectif pédagogique (continuités pédagogiques, suivi des élèves) en lien étroit avec les orientations du référentiel de l'éducation prioritaire.

Quel est le rôle du référentiel ? Comment a-t-il été construit ?

Les assises académiques et inter-académiques ont permis aux équipes d'exprimer fortement le besoin de disposer de repères stabilisés et solides issus de l'expérience de trente ans d'éducation prioritaire et des travaux de recherches pour ne pas avoir sans cesse à tout réinventer. C'est ce qui a été fait avec le référentiel qui doit devenir le document de référence pour les équipes, sur lequel elles peuvent fonder leurs pratiques, leurs organisations pédagogiques, leur projet de réseau. Le référentiel sera enrichi de ressources via le site national éducation prioritaire.

Le REP+ doit-il réécrire son projet ?

Les REP+ ont dans leur grande majorité un projet de réseau en cours. La démarche de réécriture, pour être féconde, doit engager l'ensemble des personnels et ne peut être réalisée trop rapidement au risque d'être un simple document administratif sans réalité.

Cependant doivent être soigneusement préparées certaines mesures dont l'organisation est prioritaire pour la rentrée 2014 : l'organisation du travail en équipe,

l'accompagnement des élèves de sixième, l'identification des besoins en formation, l'organisation de l'accueil des moins de trois ans et celle des écoles concernées par le dispositif plus de maîtres que de classes. La réécriture du projet sera donc menée en deux étapes.

Une première étape, d'avril à juillet 2014 durant laquelle le réseau mènera un premier travail d'évaluation au regard du référentiel et définira les orientations sur les mesures prioritaires de la rentrée. Puis l'année scolaire 2014/2015 permettra de compléter le projet de réseau en s'appuyant d'une part sur l'existant et d'autre part sur l'analyse des orientations du référentiel qui restent à mettre en œuvre. Le projet complet sera donc finalisé pour la rentrée 2015 pour une durée de quatre années scolaires.

PARTENARIAT ET RELATION AVEC LA POLITIQUE DE LA VILLE

Quelle relation avec la politique de la ville qui elle aussi évolue ?

Les quartiers de la politique de la ville seront revus à partir du mois d'avril. Certains réseaux seront concernés par cette évolution et contribueront à l'élaboration des nouveaux contrats de ville. Les relations avec les délégués du préfet partout où ils existent sont à encourager.

Séminaire des REP+ du mercredi 9 avril 2014

Votre avis nous intéresse

Participant au séminaire

Votre rôle	IA IPR	
	IEN	
	Chef d'établissement	
	IA DASEN ou correspondant académique	
	Coordonnateur	

Format du séminaire

Comment jugez-vous :	++	+	-	--
L'accueil				
L'animation				
La logistique (salles, etc.)				
La qualité des documents				
La table ronde				
Les ateliers				

Appréciation générale

	++	+	-	--
Ce séminaire a-t-il répondu à vos interrogations ?				

Quels sont le cas échéant les éléments supplémentaires dont vous souhaiteriez disposer ?

Avez-vous des commentaires à formuler ?



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

Contact presse

01 55 55 30 10
spresse@education.gouv.fr

www.education.gouv.fr
[#educationprioritaire](https://twitter.com/educationprioritaire)